

Rapport succinct du groupe « logement » des Assises de novembre

L'atelier se structure autour de 4 questions :

- 1) Que souhaitez-vous ?
- 2) Que constatez-vous ?
- 3) Que proposez-vous ?
- 4) Comment ?

- 1) Concernant les souhaits, les participants (tes) insistent sur l'importance de la mixité sociale, culturelle, économique et la mixité des activités. Il est donc nécessaire de « cultiver la diversité par le logement », (l'arrêté positif rendu par le TF sur les PUS va dans le bon sens. Il est dit d'autre part avec insistance que la « gentrification » va à l'encontre de la diversité ». La notion d'équité territoriale en termes de densification est indispensable, (aujourd'hui, 50% du territoire genevois est dévolu à la zone agricole, 50% de zone à bâtir dont 43% de zone villas !!!). Certaines et certains expriment l'espoir qu'avec l'arrivée de M.Hodgers au DU, les organes de surveillance (police des constructions) seront à nouveau opérationnels dans leur fonction de contrôle... Sur un plan plus général de nombreuses voix expriment le souhait de voir les cours intérieures réhabilitées et rendues aux habitants. Toutes et tous souhaitent moins de nuisances, bref, des Pâquis vivants mais pas invivables !
- 2) Les constatations sont sans surprises : augmentations des loyers, expulsions, changements d'affectations et violations régulières de la LDTR, incurie de l'Etat, conformité des travaux validée par ceux qui les ont fait, absence d'informations voir désinformations de la part des propriétaires et des promoteurs et évidemment le rôle néfaste et spéculatif des surélévations d'immeubles. Ajouter encore sur un plan plus confédéral l'absence totale de contrôle de l'origine des fonds dans les transactions immobilières... Sur un registre plus émotionnel, beaucoup ressentent un sentiment de solitude, se considèrent comme démunis face à la complexité notamment juridique et aux coûts que représentent une opposition ou un recours et expriment même un sentiment de peur face au pouvoir de « la machine adverse » ...Il est également souligné que la plupart du temps nous sommes confinés (malgré nous), à des luttes exclusivement défensives, que nous devrions reprendre l'initiative et réaffirmer dès maintenant que conformément à la Constitution le logement est un droit et que sa politique doit répondre aux besoins prépondérants de la population.
- 3) Sur le « que proposez-vous » et « comment » 3 axes : Connaître, s'informer, s'organiser. Par connaître, il s'agit naturellement de développer des compétences juridiques et politiques. S'informer passe bien sûr par la lecture assidue de la FAO (encore faut-il en « décrire » le sens d'où l'importance du « connaître ») mais surtout de se mettre en réseau avec des personnes ressources ou des associations et donc, peu à peu, de s'organiser collectivement et autant que faire se peut, de s'approprier son quartier et le « plan de sa ville », d'exiger une démarche participative (par exemple le Contrat de Quartier mais aussi d'être consulté et entendu en particulier sur les PLQ). Il est très important de pouvoir faire des démarches communes et de renforcer la notion juridique de « qualité pour agir » en particulier pour les associations d'habitants.

Ce petit rapport est naturellement fragmentaire, il est une « trace » qui sera, je l'espère amendé et enrichi d'autres sensibilités.